

De l'importance, en temps de crise, d'un apprentissage pour les jeunes filles

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **24 (1936)**

Heft 472

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-262241>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

du niveau des études pédagogiques, abaissement du niveau du corps enseignant féminin, privation pour ce corps enseignant de l'expérience des femmes mariées et des mères de famille; pour des motifs financiers aussi, car M. Lachenal prouve, avec chiffres à l'appui, que le versement des indemnités supplémentaires légales aux instituteurs chefs de famille, aux institutrices des écoles rurales, la diminution du rendement annuel des impôts (du fait de la suppression des traitements des femmes actuellement additionnés aux traitements de leur mari et taxes progressivement) augmenteraient les charges de l'Etat de 100.000 fr. par an environ, alors que les économies sont justement le prétexte invoqué par les auteurs de cette magnifique initiative! Et enfin, et pour nous c'est l'essentiel, pour des motifs de principe, que nous sommes heureuses, en ces temps de réaction contre nos idées, de trouver dans un document officiel:

... Certes, écrit M. Lachenal, on comprend que l'état du marché du travail et les difficultés avec lesquelles sont aux prises tant de chefs de famille, et tant de jeunes hommes et de jeunes femmes provoquent l'opinion publique à en rechercher les causes pour tâcher d'y porter un remède. Il demeure toutefois que le législateur ne doit pas se laisser gagner par le désarroi que beaucoup d'esprits manifestent à l'égard de notions essentielles, que dans l'intérêt général, et précisément par souci de justice sociale, il lui appartient de ne pas perdre de vue.

Dans ces conditions, amené à se placer d'emblée sur le terrain des principes, et à considérer le projet issu de l'initiative constitutionnelle sous l'angle élargi et général des droits de la femme, le Conseil d'Etat n'hésite pas à affirmer sa réserve, pour ne pas dire plus, à l'égard de toute mesure constitutionnelle ou simplement législative qui serait de nature à compromettre dans son principe, dans le domaine économique et social, l'égalité de fond de l'homme et de la femme¹. La législation civile suisse, en harmonie avec toutes les législations modernes, consacre cette égalité. Ce serait la rompre et porter atteinte à la capacité de la femme mariée que de limiter, par rapport ou à son mari ou à d'autres femmes, d'une manière quelconque et pour quelque motif son droit au travail... Quelque séduisantes que puissent à première vue paraître ces considérations (retour de la femme au foyer, répartition des occasions de travail: *Réda*), elles ne sauraient prévaloir contre le principe qui, proclamant les droits de la femme mariée, a proclamé également son droit de choisir, sous l'égide de l'union conjugale, la manière qui lui convient de veiller sur son foyer et de servir sa famille².

On ne saurait mieux dire. Merci.
E. Gd.

¹ C'est nous qui soulignons.

Les élections espagnoles et les femmes

Cinq femmes députées

Les femmes espagnoles qui, ainsi que le savent nos lectrices, possèdent, depuis la proclamation de la République, les mêmes droits de vote et d'éligibilité que les hommes, viennent, lors des récentes élections, non seulement de se rendre en grand nombre aux urnes, mais encore de contribuer au succès de cinq d'entre elles, qui vont dès maintenant siéger aux Cortès. Ce sont Marguerite Nelken, qui avait déjà été élue en 1933; Julia Alvarez, élue en même temps que son mari (le vote des femmes désorganise la famille!); M^{mes} de la Torre,

Passionaria, toutes quatre représentantes des partis de gauche; et, nous assure-t-on, mais sans que nous en ayons reçu confirmation définitive, Victoria Kent, bien connue lors de son élection en 1931 par sa nomination comme directrice des prisons.

Malheureusement, Clara Campoamor, que les féministes genevoises ont eu souvent l'occasion d'entendre et d'applaudir, ne s'était pas, pour des motifs personnels, laissée porter comme candidate.

De l'importance, en temps de crise, d'un apprentissage pour les jeunes filles

«...L'apprentissage a-t-il conservé quelques valeurs pour les jeunes filles à notre époque de crise? Le nombre, qui nous paraît considérable à première vue, de femmes victimes du chômage dans l'industrie, l'artisanat et le commerce ne nous décourage-t-il pas de faire apprendre un métier à nos filles, si, après cela, elles doivent tout de même renoncer à trouver

un emploi? A quoi bon y perdre son temps, ses peines et son argent?... Cherchons plutôt à leur trouver une occupation n'exigeant qu'une courte formation et où elles gagneront rapidement quelque argent.»

Ces raisons paraissent justes au premier abord. Si, cependant, nous étudions plus à fond la situation du marché du travail, nous devons reconnaître que le chômage féminin est, en somme, surtout fort en Suisse parmi les femmes de plus de trente ans. L'excédent de main d'œuvre féminine se compose principalement d'ouvrières n'ayant bénéficié que d'une formation professionnelle insuffisante ou nulle.

Le plus grand bienfait que nous puissions offrir à nos filles est, aujourd'hui particulièrement, de leur procurer une formation sérieuse et complète. Mais il faudra alors avoir grand soin, dans le choix du métier, de s'assurer qu'il convient à leurs aptitudes et à leurs goûts, et non pas se laisser diriger uniquement par l'état momentané du marché du travail. L'expérience de chaque jour nous enseigne que, dans diverses branches, dans les métiers féminins caractérisés notamment, il y a pénurie de main d'œuvre bien qualifiée, si bien que, faute de personnel

national, les places vacantes sont trop souvent attribuées à des étrangères. C'est le cas par exemple dans la confection, pour les emplois de directrice, de coupeuse, de contre-maîtresse d'atelier. Nous ne cessons de rappeler qu'en Suisse la lutte contre la concurrence étrangère exige un personnel capable, soigneusement préparé, en état de fournir un travail dépassant la moyenne. Pour cela, il est nécessaire, l'apprentissage — où le choix de la patronne ou de l'école est de première importance — une fois achevé, de poursuivre sa formation en acceptant des places de volontaires dans plusieurs maisons successivement, en suivant des cours de perfectionnement ou en étudiant les publications et les revues spéciales. Cette formation complémentaire peut parfois s'acquiescer à l'étranger, ce qui est particulièrement avantageux, la connaissance des langues étant toujours plus appréciée.

On ne devrait jamais attendre la fin des huit années de scolarité obligatoire pour s'occuper de la formation professionnelle des écoliers sortants; car nombre de métiers féminins — jardinière d'enfants, maîtresse de couture, employée de maison, maîtresse d'école ménagère, infirmière, etc., exigent un supplément d'instruction

Femmes électrices vaudoises Comment voteriez-vous dimanche?

Prévoyance sociale et assistance publique

Proposée dès le début du siècle, sur le chantier législatif depuis 1920, discutée très longuement par le Grand Conseil, adoptée le 20 mai dernier, la nouvelle loi vaudoise sur la prévoyance sociale et l'assistance publique, qui apporte, aux dires des spécialistes de l'assistance, d'heureuses modifications au mode de faire actuel, est soumise à la votation populaire les 14 et 15 mars, à la suite d'une demande de referendum lancée par quelques communes.

Cette opposition des communes, ou plutôt des 107 communes à qui la loi imposera de nouvelles charges, n'est pas dictée par une hostilité de principe à la loi et aux innovations qu'elle apporte, mais par une désapprobation de sa justification financière. Les conseillers municipaux de ces 107 communes s'agitent beaucoup pour faire repousser la loi, au mépris de l'intérêt général; ils n'ont pas compris que, si l'on arrive par une meilleure coordination des secours, par un contrôle plus serré, à remettre à flot des familles, à diminuer le paupérisme, c'est dans l'intérêt général. On s'étonne, par exemple, que la ville de Vevey, initiatrice du referendum, recule devant le sacrifice qu'on lui demande, quand elle vient de dépenser 1 1/2 million de francs pour un quai que personne ne réclamait. La ville de Lausanne, dirigée par une municipalité à majorité rouge, alors que c'est dans la clientèle socialiste que se recrutent les assistés, repousse avec horreur un surcroît de dépenses de 300.000 fr., mais son Conseil communal (55 socialistes, 45 bourgeois) vient de voter 1.300.000 fr. pour construire à Bellver de luxueux bains de plage que personne ne demande. Il faut croire que pour ces édiles la devise « Un pour tous, tous pour un » ne vaut que dans les discours

après boire; elle n'est pas bonne pour la vie de tous les jours.

De l'avis unanime de ceux, hommes et femmes, qui s'occupent d'assistance, cette loi constitue un grand progrès, car elle permettrait un contact direct entre l'assisté et l'assistance au domicile et non plus à la commune bourgeoise. C'est évidemment, dans nos mœurs, une innovation qui brise des traditions centenaires, mais c'est nécessaire. Cette assistance s'exercera au moyen de Commissions communales ou intercommunales de trois à quinze membres, où seront représentés les municipalités, où siégera de droit un pasteur de l'Eglise nationale, où les femmes sont admises. Cela est aussi une innovation heureuse. Ces fonctions, naturellement, sont honorifiques, mais les frais d'administration de ces Commissions seront payés par les communes. Inutile de souligner ici l'importance d'une présence féminine, ou de plusieurs présences féminines, puisque l'assisté sera en contact direct avec les membres de la Commission; une femme, échappant à l'intérêt électoral, sera plus ferme, vis-à-vis d'un assisté qui abuse, qui boit ou se conduit mal, qu'un conseiller municipal soumis à réélection.

On aurait voulu profiter de cette occasion pour créer la tutelle officielle telle qu'elle existe dans plusieurs cantons; l'idée n'était pas mûre; il a fallu se borner à prévoir qu'un membre de la Commission d'assistance peut être désigné comme tuteur, à défaut d'autres personnes qualifiées, et que l'Assistance publique surveillera l'activité des tuteurs. Les enfants placés hors du milieu familial seront surveillés par les Commissions d'assistance ou par le Département de l'Intérieur, ce qui entraîne l'abrogation de la loi sur la surveillance des enfants placés que M^{me} le Dr. Charlotte Olivier avait fait voter, après combien de démarches! par le Grand Conseil en 1906. Cette nouvelle loi, d'ailleurs, fera supprimer plusieurs actes législatifs, notamment en ce qui concerne l'action alimentaire, qui n'est plus du ressort des tribunaux, mais du

préfet, ainsi que de nombreux décrets relatifs aux fondations de bienfaisance.

Ceci nous amène à la justification financière de la loi, objet de tant de critiques. Nous ne saurions ici entrer dans les détails. Qu'il suffise de savoir que les ressources de l'Assistance publique seront fournies par divers fonds déjà existants, par des collectes, des dons et des contributions communales, proportionnées au nombre des bourgeois, et des habitants, proportionnées aussi à la fortune communale et par une taxe cantonale de 10 % sur les spectacles, dont la moitié sera attribuée à l'Assistance publique et la moitié à la commune qui perçoit la taxe. Comme plusieurs communes urbaines perçoivent déjà, au profit de la bourse communale, une taxe semblable, on s'explique la vive résistance élevée par plusieurs conseillers municipaux.

Si nous ajoutons que la loi prévoit une collaboration active avec les œuvres d'assistance privée, avec les établissements d'hospitalisation, qu'elle s'efforcera de supprimer cette plaie des familles assistées par leurs communes depuis des générations en encourageant l'apprentissage, l'enseignement ménager, en procurant du travail, en prenant des mesures contre les négligents, les oisifs, ceux qui se conduisent mal, en plaçant les enfants des familles assistées, en encourageant la lutte contre la tuberculose, contre l'alcoolisme et contre les autres causes du paupérisme, en facilitant l'affiliation des indigents aux caisses mutuelles d'assurance maladies et aux caisses de retraites, en établissant des asiles ou des hospices, en créant une colonie de travail: on conviendra qu'il serait vraiment navrant qu'un tel instrument soit repoussé par une majorité d'électeurs mal renseignés ou égoïstes, comme cela semble devoir être malheureusement le cas. Les pronostics sont mauvais et l'on déplore, une fois encore, après des centaines d'autres cas, que les femmes, qui jouent traditionnellement un grand rôle dans l'assistance publique et privée, soient une fois de plus condamnées à l'impuissance.

S. BONARD.



Les femmes et les livres

Deux femmes poètes

Je voudrais signaler aux lecteurs et lectrices du *Mouvement Féministe* le charmant livre que M. Ernest Hoepfner, professeur à la Faculté des lettres de Strasbourg, vient de consacrer à Marie de France. On ne sait pour ainsi dire rien de cette femme admirable, que tous les féministes ont le devoir d'honorer. A cause de son nom, on a voulu voir en elle une princesse. Il est probable que son surnom indique simplement qu'elle était née en France. Elle fleurissait vers le milieu du XIII^e siècle, et vécut surtout en Angleterre, où elle composa ses lais et ses fables. C'est à ses lais que M. Hoepfner s'est particulièrement attaché. Je ne saurais trop recommander son livre, qui est de la lecture la plus prenante.

Marie de France nous a quittés depuis longtemps. Mais M^{me} Antoinette Soulas est heureusement bien vivante. Elle a récemment publié une traduction en vers de dix-neuf poèmes de Rudyard Kipling, qui est une merveille. La difficulté était énorme. M^{me} Soulas l'a surmontée avec un talent et une aisance qui font de sa traduction une véritable récréation. Voilà deux livres qui devraient être dans toutes les bibliothèques féministes.

A. BARTHÉLEMY.



Glané dans la presse...

Celles qu'on relève

De nombreuses lectrices ayant bien voulu nous témoigner l'intérêt qu'elles ont eu à notre description d'une maison de relèvement en Pologne, la « Maison du Soleil », nous sommes certaines d'aller au devant de leurs désirs en mettant ici sous leurs yeux quelques extraits d'un article, signé J. May, publié par notre excellent confrère féministe La Française, sur une maison d'ordre analogue, créée dans les montagnes du Dauphiné par la phalange des vaillants abolitionnistes de Grenoble.

Bouqueyron, petit promontoire qui fait face à Belledonne, domine la vallée du Graisivaudan. Une grande maison grise, bien carrée, familiale, très noyée de campagne. Un jardin sans prétention.

C'est « l'Abri Dauphinois », œuvre de relèvement créé par l'Association d'Hygiène Morale. On y était accueilli, en ce jour de Noël, par des jeunes filles joyeuses, dont le sourire de bienvenue était éclatant de sincérité. Une grande pièce, décorée de gui et de houx, réunissait une trentaine de personnes, venues célébrer Noël en compagnie de leurs protégées. Attaquer de face cette gangrène sociale qu'est

la prostitution, braver l'ironie, heurter des intérêts pour essayer de sauver des malheureuses qui, à la suite de circonstances effroyablement banales, végètent dans une vie indigne, il faut pour cela avoir la foi en un idéal, le cran et l'enthousiasme du Dr. Hermite.

...Devant le résultat (120 relèvements, presque tous des succès), l'intérêt commence à s'éveiller. De toutes parts arrivent des lettres de félicitations, d'encouragements; on voudrait dans d'autres parties de la France, suivre l'exemple de Grenoble.

Oubliions aujourd'hui les heures sombres, pour ne penser qu'à célébrer comme au temps clair de l'enfance, la pure et poétique tradition de Noël.

La benjamine de « l'Abri », va réciter une poésie. A peine dix-huit ans. Un minois enfantin aux traits achevés; l'air tendre et chétif des petits poulbots. Sa vie désolante c'est l'éternelle histoire; sentiments trompés, confiance mal placée. Devant l'auditoire, une émotion qu'elle ne peut maîtriser la frappe soudain d'admiration; elle n'est plus à cet instant qu'une pauvre gosse affreusement intimidée, et prête à pleurer parce que elle ne sait plus « comment ça commence ».

Des chœurs succèdent. Je reconnais parmi les chanteuses ce visage de madone italienne aux yeux de velours, d'une douceur et d'une pureté absolues.

Comme en surimpression surgit devant moi le quartier sordide de Marseille d'où cette jeune femme de vingt-deux ans fut tirée. Affligée d'une navrante infirmité, le mari au bagne, un enfant de quatre ans, la vieille maison misérable, rien ne manque pour que, mis en trois actes avec des décors et éclairages appropriés, toute cette désolation fasse la fortune d'un théâtre d'avant-garde. La directrice M^{lle} Corréard, ancienne lieutenant de l'Armée du Salut, actuel ange gardien

de la maison (dévotion, simplicité, abnégation devant lesquels on reste muet), dit un poème se terminant par la phrase de pardon: « Qu'il lui jette la première pierre, celui qui n'a jamais péché! ». Il y a dans la salle, bien des toux suspectes, et l'on essaie sans grand succès de se raidir contre une irrésistible émotion.

Chaque un reçoit un petit cadeau de Noël des mains de M^{me} Mirande, qui a dans l'œuvre un rôle bien délicat à tenir: accueillir de dououreuses confidences, savoir distinguer entre le désir sincère de redevenir honnête et le projet d'exploiter la charité, affronter parfois le souteneur irrité de voir lui échapper une source de revenus faciles. Nulle mieux qu'elle ne sait être à la fois la maman qui console, encourage et parfois aussi gronde, car ce ne sont pas des anges et la réadaptation à une vie saine ne va pas toujours sans soubresauts...

...La dernière arrivée à l'Abri est toute jeune et sort de l'hôpital. Elle dit: quand j'aurai « reléevée » (comme elle dirait « quand j'aurai mon certificat d'études »), on me placera, et peut-être je me marierai!

Car il y a des exemples. Parmi les invitées, deux jeunes ménages sont venus des femmes, irréprochables maintenant, séjournant ici. Un des mariages fut célébré dans cette maison, il n'y a pas quinze jours, et ce fut une bien touchante et familiale cérémonie.

Il faut bientôt penser à quitter Bouqueyron. — Déjà, disent-elles, oh! restez encore un peu! Et la plus turbulente, qui telle une écaille en vacances ne se connaît plus de joie, bousculant le chien, agaçant le chat, court chercher des photos prises cet été, afin de retarder notre départ... et prolonger ainsi quelques instants cet après-midi de Noël tout baigné de la chaude atmosphère d'une compréhensive sympathie qu'elles n'osaient plus espérer.

tion, c'est-à-dire une neuvième année d'école primaire, ou surtout la fréquentation de l'école secondaire. On devrait en faire bénéficier toutes les jeunes filles dont les capacités et la situation financière de leurs parents sont suffisantes, une bonne instruction générale constituant toujours un appoint avantageux. Il est très recommandable, pour les jeunes filles encore incertaines sur le choix d'une profession à leur sortie de l'école, de faire une année d'apprentissage ménager ou de suivre une école ménagère. Non seulement, elles se préparent ainsi à leur futures fonctions de mères et de maîtresses de maison; mais elles connaîtront peut-être que ce travail correspond le mieux à leurs aptitudes et à leur goût et que c'est là leur véritable vocation; ou bien leur penchant pour telle autre profession se préciserait et elles pourraient s'y engager enrichies d'expériences. Il est même des métiers dont la possession de connaissances ménagères approfondies constitue la condition fondamentale, comme ceux de la direction d'un ménage, de l'hôtellerie, des soins aux malades, de la travailleuse sociale ou même de la vendeuse dans le commerce.

La formation professionnelle est donc plus indispensable que jamais à nos jeunes filles. Puissent tous les parents s'en rendre compte!

(Communiqué par l'Office suisse des Professions féminines).

Around du vote des femmes en France : Les femmes dans les Conseils municipaux

(Suite de la 1^{re} page.)

Ce n'est que dans les trois villes dont nous venons de parler que les conseillères furent élues par le vote des hommes ou des femmes. Dans les autres villes de France, où l'expérience fut tentée au cours de l'année dernière, les conseillères furent nommées par les municipalités, généralement sur présentation des associations féminines et féministes. Par exemple, Périgueux a fait appel à des conseillères techniques ayant voix consultative dans les commissions d'hygiène, d'instruction publique, de l'office des habitations à bon marché, et dans une commission spéciale nommée commission d'entraide sociale.

C'est dans cette localité qu'une expérience intéressante se fait depuis plusieurs mois: la femme du secrétaire du parti communiste siège aux côtés de celle de l'un des dirigeants des Croix de Feu. Le hasard a fait que ces dames ont été chargées d'enquêtes en commun et que, de leur propre aveu «elles s'entendent parfaitement bien». Conscientes de leur responsabilité, du bien qu'elles peuvent faire, elles n'ont jamais fait intervenir la politique dans leur travail. Ce qui est certes la manière la plus noble et la plus digne de comprendre de telles fonctions! Qui donc déclarait que les «partis» séparaient les femmes comme les hommes, et que l'on verrait les mêmes haines, les mêmes batailles, lorsque les femmes participeraient à la vie politique du pays? Et le maire de Périgueux affirma au Congrès qu'il ne considérerait cette innovation que comme un acheminement vers le suffrage féminin.

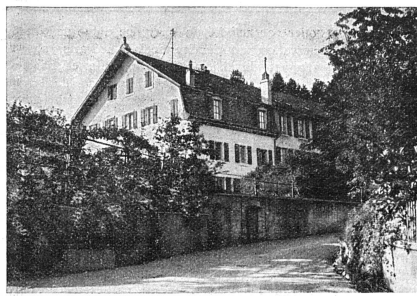
De Reims, où six conseillères font leurs débuts, de Brive-la-Gaillarde, où trois fem-

mes sont convoquées régulièrement aux séances du Conseil municipal, arrivent les mêmes nouvelles encourageantes. Ces dames n'ont pas l'impression de faire, parmi leurs collègues masculins, figures d'étrangères ou d'importunes, mais, au contraire, sentent qu'on les considère comme de véritables collaboratrices. Leurs devoirs sont les mêmes qu'ailleurs : écoles, assistance aux vieillards. A Brive, elles font procéder à l'installation d'un lavoir public, organisent également les foires et marchés. Elles votent dans les commissions, et ce sont là les votes les plus importants, mais elles ne peuvent naturellement pas prendre part aux votes du Conseil. Toutefois, on se rend compte que toutes facilités leur sont données pour faire valoir leur opinion, la justifier et la défendre!... Nous réclamons vainement cette possibilité depuis si longtemps!

Valenciennes a quatre conseillères; Beaune, deux; Niort, quatre. La plupart des femmes nommées appartiennent aux associations féministes de France, comme de juste. L'Algérie, elle aussi, aura ses conseillères, les Conseils municipaux de Constantine et d'Alger ayant pris des décisions dans ce sens. Enfin, la région parisienne compte vingt conseillères à Colombes qui sont convoquées régulièrement aux commissions suivantes: Commission des finances; de l'enseignement; de la voirie, des constructions et de l'hygiène; de l'assistance sociale, du chômage, des œuvres sociales; des fêtes et comités; et les résultats qu'elles ont obtenus en un temps relativement très court sont déjà nombreux et intéressants. On discute actuellement la création d'une Université populaire à Colombes, création due à l'initiative des conseillères.

A Courbevoie, autre méthode: le maire, M. Grison, a créé une commission sociale extra-municipale dans laquelle il fait entrer six femmes. La composition de cette commission est tout un programme à elle seule. Car les opinions les plus opposées à celle du maire y sont représentées, c'est dans la tolérance et l'entente que l'on travaille pour le bien de tous, et c'est une femme, Mme Stefani, qui fut appelée à la présidence: hommage rendu à la «femme» et «aux femmes» en même temps.

Enfin, d'autres villes ont introduit des femmes dans les Commissions administratives. A Rouen, c'est une infirmière qui administre le bureau de bienfaisance. Une femme fait partie du Conseil d'administration des hospices civils où son activité est multiple et touche à tous les domaines, du plus modeste au plus important. Chambéry a nommé, grâce à l'intervention du groupe féministe de l'endroit, quatorze femmes dans les commissions administratives municipales (bureau de bienfaisance, commission des hospices, commission scolaire, bibliothèque municipale, commission des musées, Conservatoire de musique). On voit qu'on a étendu jusqu'à l'art le domaine où l'on veut bien reconnaître des compétences aux femmes! Il en est de même à Marseille où dix-neuf femmes siègent dans diverses Commissions: hygiène, assistance, bienfaisance, etc.; Aix-en-Provence en a deux; on en trouve à Carcassonne, à Bordeaux, à Grenoble, à Castres, à Epinal, à Brest, à Lyon, à Mâcon, à Blois, à Brest, à Tourcoing, etc., etc.



Une nouvelle Ecole ménagère

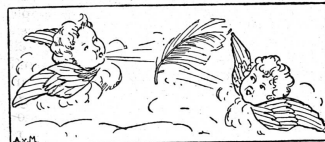
Et la conclusion de ces essais est celle-ci: Dans tous les Congrès tenus par les différents partis politiques, furent émis des vœux favorables à cette expérience. Mieux encore, des assemblées de maires ont pris déjà des décisions à cet égard. D'autre part, à la fin de février dernier, la Fédération des municipalités ouvrières et paysannes a décidé de former une Commission qui sera chargée d'étudier la question et de prendre les mesures nécessaires pour la généraliser, afin qu'il y ait des femmes dans toutes les municipalités adhérentes à la Fédération.

Et voilà!

Quand on sait combien une idée nouvelle met de temps à pénétrer un cerveau humain, il est permis de dire que l'expérience tentée l'an dernier doit s'être révélée singulièrement concluante, et particulièrement bonne, pour qu'elle ait porté des fruits si rapides et que, en si peu de mois, autant de villes aient admis des femmes à titre de conseillères municipales adjointes, ou les aient fait entrer dans des Commissions administratives. C'est, semble-t-il, un moyen excellent d'habituer les hommes au travail avec les femmes, leur permettre de les apprécier à leur valeur, et les préparer à la réforme complète que nous espérons et qui, pour la France, du moins, ne saurait tarder beaucoup, malgré l'opposition aussi ridicule que tenace de Messieurs les sénateurs!...

Quant à nous, nous regardons ces choses d'un œil d'envie, nous demandant quand une municipalité de notre pays aura le courage de s'adopter, sans y être forcée, quelques femmes comme conseillères municipales! Sera-ce Genève, Bâle, Lausanne, ou le Chalet-Gobet? Bien malin qui oserait courir le risque d'un pronostic!...

L.-H. P.



DE-CI, DE-LÀ

Succès féminins.

Miss Sara Wambaugh, dont on n'a pas oublié l'activité comme membre de la Commission de Genève le titre de docteur *honoris causa*, en témoignage de ces compétences en matière de plébiscites.

et des villages, du commerce et de l'agriculture, de l'industrie, de l'hygiène, de la scolarité, etc.

J. V.

DESIDER KORN: *Quelle est la cause de l'antisémitisme?* Brochure traduite par Stefan Berkowitz, journaliste accrédité auprès de la S.d.N. Genève, chez l'auteur; prix 30 c.

L'auteur de cette publication, tirée à 150.000 exemplaires, désire créer un front uni contre la haine, et une collaboration étroite pour sauver la société juive et toute autre religion menacée en Allemagne; il cite des jugements autorisés condamnant les violences antisémites, et réfute les accusations portées contre le judaïsme.

J. V.

Annuaire international de l'éducation et de l'enseignement, 1935, 16 x 24,5, 450 p. (Publ. du Bureau int. d'Educ., No 43); fr. s. 12.-, rel.

Etudes sur les principales innovations pédagogiques introduites dans 48 pays pendant l'année écoulée, renseignements budgétaires, statistiques. Tout cela, grâce à des sommaires et des sous-titres, facilement intelligible et d'un intérêt plus général qu'on ne pense. Quoi de plus instructif, en effet, qu'un aperçu de l'enseignement, pour pénétrer l'âme d'une nation? Ce volume permet de comparer entre eux, par exemple, le rapport du Ministère du Reich sur le mouvement pédagogique national-socialiste avec le rapport du Ministère de l'Instruction publique du Mexique, inspiré de la conception socialiste de l'école. Cet ouvrage intéressera, outre les professionnels de l'enseignement, tous ceux qui veulent élargir leur vision du monde actuel.

B. W.

Les élections espagnoles et les femmes

Voici, en complément de ce que nous annonçons plus haut, quelques détails sur la participation féminine au récent scrutin espagnol. D'une lettre de M. Bourinquet à la Dépêche de Toulouse, nous détachons ce fragment:

Toute la nuit on a vu défiler dans les rues, avec le maintien digne de personnes aux mains de qui repose le sort de l'Etat, des dames respectables, encadrées chacune de quatre «gardes d'assaut», baïonnette au canon, porteuses d'enveloppes scellées.

C'étaient les présidentes des bureaux de vote qui s'en allaient remettre les produits du scrutin aux autorités. Parce que la galanterie ibérique n'est pas un vain mot, un très grand nombre de bureaux de vote, en effet, avaient gentiment confié la présidence à des dames.

Qu'on ne vienne plus me parler en France du danger de confier des bulletins de vote à un sexe dont l'éducation politique est à faire. Je jure que les femmes ont attrapé du premier coup, sans effort, en Espagne, le ton, les gestes, la manière et la puissance d'argumentation de l'électeur conscient et organisé.

De Mme Marty-Capgras dans le Populaire:

Ces buts: l'amnistie, le rétablissement des loix sociales, l'abolition de la peine de mort, la revendication «Pour le Pain», ont été poursuivis avec enthousiasme par le corps électoral féminin. La femme du peuple en Espagne vit dans de telles conditions matérielles misérables, et comme elle ne quitte guère le foyer — un foyer où grouillent de nombreux enfants — elle connaît plus que partout ailleurs les dures nécessités de la vie. Pensez aussi à la somme de souffrances qu'ont supportée les femmes et les enfants aux Asturies

et imaginez la force sentimentale qu'a pu se développer autour de l'amnistie. Au moment du scrutin, plusieurs centaines de femmes étaient encore dans les prisons.



Publications reçues

ISRAEL COHEN: *Les progrès du sionisme*. 1 brochure traduite de l'anglais. Londres, Office central de l'Organisation sioniste.

L'auteur étudie dans cette publication les buts du sionisme et ses revendications, l'œuvre de création d'un Foyer national juif, les colonies agricoles, l'augmentation de la population juive en Palestine, qui a sextuplé depuis quelques années, le développement considérable des villes